



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ULTIMEG 2000 250

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ULTIMEG 2000 250
 Numéro du produit U250
 UFI UFI: 1Q10-00FF-N00U-N57J

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Vernis pour isolation électrique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant AEV LTD,
 AEV LIMITED
 MARION STREET
 BIRKENHEAD
 MERSEYSIDE
 CH41 6LT
 Tel. +44(0)151 647 3322
 Fax. +44(0)151 647 3377

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ECOSTAR Environmental
 0044 (0) 172 4732 138 (Monday to Friday 09.00 - 17.00)
 0044 (0) 800 2461 274 (Out of office hours)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

ULTIMEG 2000 250

Mentions de danger	EUH208 Contient du . Peut produire une réaction allergique. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	XYLENES, 1-methoxy-2-propanol, HYDROCARBONS C9 AROMATICS, n-butanol
Mentions de mise en garde supplémentaires	P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ULTIMEG 2000 250

XYLENES			10-30%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-0000	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304			
1-METHOXY-2-PROPANOL			10-30%
Numéro CAS: 107-98-2	Numéro CE: 203-539-1	Numéro d'enregistrement REACH: 21-1945743535-00-0000	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336			
epoxy resin (number average molecular weight >1100)			10-30%
Numéro CAS: 25036-25-3	Numéro CE: 607-500-3		
Classification Non Classé			
HYDROCARBONS C9 AROMATICS			5-10%
Numéro CAS: 64742-95-6	Numéro CE: 918-668-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119455851-35-0000	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H335, H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411			
n-butanol			1-5%
Numéro CAS: 71-36-3	Numéro CE: 200-751-6	Numéro d'enregistrement REACH: 21-1948463038-00-0000	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335, H336			

ULTIMEG 2000 250

2-AMINO-2-METHYLPROPANOL			<1%
Numéro CAS: 124-68-5 Numéro CE: 204-709-8			
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 3 - H412			
PHOSPHORIC ACID			<1%
Numéro CAS: 7664-38-2 Numéro CE: 231-633-2			
Classification Skin Corr. 1B - H314			
formaldehyde ... %			<0.1%
Numéro CAS: 50-00-0 Numéro CE: 200-001-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488953-20-0000			
Classification Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 Carc. 1B - H350 STOT SE 3 - H335			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

ULTIMEG 2000 250

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Hydrocarbures. Oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Des vapeurs de solvant seront émises lors de l'application et du séchage. Eviter l'inhalation de vapeurs. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Une ventilation mécanique ou une aspiration locale peut être nécessaire. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

XYLENES

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

*

ULTIMEG 2000 250

1-METHOXY-2-PROPANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 188 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 375 mg/m³

*

HYDROCARBONS C9 AROMATICS

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 50 ppm

n-butanol

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 150 mg/m³

formaldehyde ... %

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,5 ppm

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1 ppm

C1b, M2

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

* = Risque de pénétration percutanée.

C1b = Substances devant être assimilées à des substances cancérogènes pour l'homme.

M2 = Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles.

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

XYLENES (CAS: 1330-20-7)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limit.

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 289 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 289 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg/jour

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 77 mg/m³

Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 174 mg/m³

Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 174 mg/m³

Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 108 mg/kg/jour

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.8 mg/m³

Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; 0.327 mg/l

eau de mer; 0.327 mg/l

rejet intermittent; 0.327 mg/l

Station d'épuration des eaux usées; 6.58 mg/l

Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg

Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg

Sol; 2.31 mg/kg

HYDROCARBONS C9 AROMATICS (CAS: 64742-95-6)

DNEL

Industrie - Cutanée; : 25 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; : 150 mg/m³

Consommateur - Cutanée; : 11 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; : 32 mg/m³

Consommateur - Orale; : 11 mg/kg/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

ULTIMEG 2000 250

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide jaunâtre, limpide.
Odeur	Solvants organiques.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	117.7°C/243.86°F
Point d'éclair	31.0°C/87.8°F Vase clos Pensky Martins.
Pression de vapeur	3.1 hPa @ °C
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	0.97 - 1.01
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	204.44°C/400°F
Viscosité	0.5-1.0 P @ 25°C
Propriétés explosives	Non pertinent.

9.2. Autres informations

Composé organique volatil Ce produit contient au maximum 55 - 65 % de COV.

ULTIMEG 2000 250

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 17 378,31

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 5 029,93

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 50,3

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions internes.

Contact cutané Peut être absorbé par la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses.

Voie d'exposition Inhalatoire Absorption cutanée

Informations toxicologiques sur les composants

XYLENES

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

ULTIMEG 2000 250

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer une hypersensibilité respiratoire.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Les études épidémiologiques n'ont pas démontré de sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Lésions du système nerveux central et/ou périphérique. Lésions des reins et/ou du foie.

Organes cibles Reins Foie Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

Contact oculaire Les vapeurs ou spray peuvent provoquer des lésions oculaires temporaires (réversibles).

1-METHOXY-2-PROPANOL

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ gaz ppmV) 10 000,0

ETA inhalation (gaz ppm) 10 000,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Moyennement irritant.

ULTIMEG 2000 250

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Légèrement irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité IARC: No component of this product present at levels greater than or equal to 0.1% is identified as probable, possible or confirmed human carcinogen by IARC

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité No data available

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un May cause drowsiness or dizziness

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas de données de test particulières disponibles.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

HYDROCARBONS C9 AROMATICS

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3 492,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 3 492,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 160,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 3 160,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ >6193 mg/m³, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

ULTIMEG 2000 250

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'information disponible.

Données sur l'animal Provoque une légère irritation cutanée. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Organes cibles Système nerveux central Système respiratoire, poumons

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information générale Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ingestion L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Contact cutané L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Voie d'exposition Ingestion Inhalatoire

Organes cibles Cerveau Système respiratoire, poumons Muqueuses.

ULTIMEG 2000 250

Symptômes Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du système respiratoire. Mal de tête. Fatigue. Nausées, vomissements.

Considérations médicales Affections cutanées et allergies. Troubles convulsifs, problèmes du système nerveux central. Risque d'une pneumonie chimique après aspiration.

n-butanol

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Non disponible.

Essais de génotoxicité - in vivo Non disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Non disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

formaldehyde ... %

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 300,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 700,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 3,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 0,5

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.

ULTIMEG 2000 250

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

HYDROCARBONS C9 AROMATICS

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

CL₅₀, 96 heures: 2-11 mg/l, Poissons
CL₅₀, 96 heures: 13.5 mg/l, *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin)
CL₅₀, 96 heures: 21 mg/l, *Pimephales promelas* (Tête-de-boule)
CL₅₀, 96 heures: 2.6 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel)
NOEC, 56 jours: >1.3 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 heures: 1-5 mg/l, *Daphnia magna*
CE₅₀, 24 heures: 1 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

CI₅₀, 72 heures: 3-5 mg/l, Algues
ErC₅₀, 72 heures: 4.36 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

Toxicité aiguë - microorganismes

CE₅₀, 3 heures: >157 mg/l,

1-METHOXY-2-PROPANOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

CL₅₀, 96 heures: 20800 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 heures: 48 mg/l, *Daphnia magna*

HYDROCARBONS C9 AROMATICS

Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

CL₅₀, 96 heures: 9.2 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 heures: 3.2 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

CE₅₀, 72 heures: 2.9 mg/l, Algues
NOEC, 72 heures: 1 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

toxicité aquatique chronique

ULTIMEG 2000 250

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, 28 jours: 1.23 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 2.14 mg/l, Daphnia magna

n-butanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 1840 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 1983 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

Biodégradation - 87.8%: 28 jours

1-METHOXY-2-PROPANOL

Persistance et dégradabilité No data available

HYDROCARBONS C9 AROMATICS

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - 78: 28 jours

n-butanol

Persistance et dégradabilité No data available

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable. FBC: 5.4-25.9, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Coefficient de partage log Pow: 2.77-3.2

1-METHOXY-2-PROPANOL

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

HYDROCARBONS C9 AROMATICS

ULTIMEG 2000 250

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible.

Coefficient de partage log Pow: < 4.5

n-butanol

Potentiel de bioaccumulation FBC: 0.38, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

12.4. Mobilité dans le sol

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Mobilité Le produit est non miscible dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Mobilité No data available

HYDROCARBONS C9 AROMATICS

Mobilité Insoluble dans l'eau.

n-butanol

Mobilité No data available

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

HYDROCARBONS C9 AROMATICS

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

n-butanol

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

ULTIMEG 2000 250

Autres effets néfastes Indéterminé.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Autres effets néfastes No data available

HYDROCARBONS C9 AROMATICS

Autres effets néfastes Non disponible.

n-butanol

Autres effets néfastes No data available

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Classe déchet	08-04-09 waste adhesives and sealants containing organic solvents or other dangerous substances. Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1263
N° ONU (IMDG)	1263
N° ONU (ICAO)	1263
N° ONU (ADN)	1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	PAINT RELATED MATERIAL(HYDROCARBON SOLVENT, XYLENE)
Nom d'expédition (IMDG)	PAINT RELATED MATERIAL(HYDROCARBON SOLVENT, XYLENE)
Nom d'expédition (ICAO)	PAINT RELATED MATERIAL(HYDROCARBON SOLVENT, XYLENE)
Nom d'expédition (ADN)	PAINT RELATED MATERIAL(HYDROCARBON SOLVENT, XYLENE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Étiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

ULTIMEG 2000 250

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3YE

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Petroleum (Consolidation) Act, as amended 1984 SI 1244.
Highly Flammable Liquid Regulations 1972.
Rivers (Prevention of Pollution) Act 1961.
Control of Pollution (Special Waste) Regulations 1980 (as amended).
The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.
Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37.
CHIP for everyone HSG228.
Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV) Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII) Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Inventaires

Canada (DSL/NDL)

Non listé.

ULTIMEG 2000 250**RUBRIQUE 16: Autres informations****Date de révision** 24/06/2022**Révision** 17**Remplace la date** 13/07/2021

Mentions de danger dans leur intégralité

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient du formaldéhyde ... %. Peut produire une réaction allergique.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.